



**Atelier régional
sur le partenariat avec la société civile
dans la mise en œuvre de la Convention 2005
de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la
diversité des expressions culturelles et de la
Charte de la renaissance culturelle africaine**



**SYNTHESE DES
TRAVAUX DE L'ATELIER**



**A Niamey (République du Niger),
du 28 au 30 août 2017)**

Du 28 au 30 août 2017, s'est tenu au CELHTO- UA à Niamey (république du Niger), un atelier régional sur « **le partenariat avec la société civile dans la mise en œuvre de la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et de la charte de la renaissance culturelle africaine : quels défis ? quelles solutions ?** ». Organisé par le Centre Régional pour les Arts Vivants en Afrique (CERAV/Afrique) en partenariat avec le Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Traditions Orales-Union Africaine (CELHTO-UA) et bénéficiant du soutien du Gouvernement de la République du Niger, cet atelier a réuni une trentaine de participants, représentants les organisations de la société civile culturelle et les ministères en charge de la culture venus de 11 pays africains (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, République Démocratique du Congo, Togo) et de deux pays européens (Belgique et France).

L'objectif général fixé est d'approfondir la réflexion sur les mécanismes permettant de garantir la participation effective de la société civile à la mise en œuvre des instruments normatifs orientant les politiques publiques en matière de culture au sein des Etats africains. Il s'agit plus spécifiquement de :

- Permettre une appropriation de la Charte de la renaissance culturelle africaine et de la Convention 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles par les acteurs de la société civile culturelle africaine ;
- de favoriser un partage d'expériences sur les avancées réalisées et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces instruments au sein des Etats membres et nourrir ainsi la réflexion sur les pistes de solutions à dégager ;
- de renforcer le dialogue entre la société civile culturelle et les gouvernants en vue de l'adoption et la mise en œuvre de stratégies et politiques de développement du secteur de la culture en Afrique ;
- de formuler des recommandations pour une synergie d'actions dans la mise en œuvre de ces deux instruments fondamentaux.

Après la cérémonie d'ouverture présidée par le Ministre par intérim de la Renaissance Culturelle, des Arts et de la Modernisation Sociale et marquée par des expressions de reconnaissance à l'endroit des Autorités de la République du Niger, les participants ont entamé les travaux conformément au programme adopté et à la méthodologie retenue qui consistait à séquencer les communications en cinq panels suivis chacun de débats. Ces cinq panels ont été encadrés par une communication inaugurale livrée par le

Pr Lupwishi MBUYAMBA à l'entame des travaux et une discussion ouverte sur tous les sujets jugés pertinents par les participants à l'atelier.

Dans sa communication intitulée « **De la Convention 2004 de l'UNESCO à la Charte de renaissance culturelle : quels débats historiques, quels points de convergence, enjeux communs pour l'Afrique** », le Pr Lupwishi MBUYAMBA, directeur exécutif de l'Observatoire des Politiques Culturelles en Afrique (OCPA), a fait l'historique des réflexions et des actions qui ont jalonné le processus d'élaboration de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO et de la Charte de renaissance culturelle africaine de l'Union Africaine. Il a souligné avec insistance le rôle essentiel de la société civile culturelle africaine dans la ratification et la mise en œuvre de ces deux instruments normatifs. La charte de la renaissance qui a vu le jour en 2006 prend en compte quelques idées forces de la Convention de 2005, notamment l'idée de centralité de la culture, de la liberté de penser et de créer, du recours aux nouvelles technologies, tout en affirmant sa particularité, notamment au sujet de la renaissance culturelle qui repose entre autres sur l'introduction des langues nationales et des technologies endogènes. Il existe donc des possibilités de « coopération ».

Après ce rappel historique fort enrichissant, les travaux de l'atelier se sont poursuivis dans une très bonne ambiance, alternant communications et débats, sous la modération de personnalités culturelles expérimentées telles que le Pr Lupwishi MBUYAMBA, le Dr Stanislas MEDA, Secrétaire Général du Ministère en charge de la culture du Burkina Faso, l'Ambassadeur Filipe SAWADOGO, grand activiste du dialogue interculturel et interreligieux en Afrique, de Mme Valéria MARCOLLIN de l'ONG Culture et Développement basée à Grenoble et de Monsieur Frédéric JACQUEMIN de l'Agence de coopération culturelle Africalia, basée à Bruxelles (Belgique).

Les communications et les débats ont permis d'aborder les sujets reflétant la diversité des enjeux et les défis liés au développement de la culture en Afrique d'une manière générale, et de façon spécifique ceux jouant un rôle primordial dans l'atteinte des objectifs de la Convention 2005 de l'UNESCO, de la Charte de la renaissance culturelle africaine et des Objectifs de Développement Durable.

Traitant des approches conceptuelles et du rôle de la société civile culturelle dans une logique de regards croisés des acteurs et des institutions culturelles, les communications et les débats qu'elles ont engendrés ont permis de faire le tour des différents concepts. Le constat qui en est ressorti est que bien qu'il n'existe pas une définition unique de la société civile

culturelle, la réalité du terrain montre l'existence d'acteurs non étatiques et non commerciaux agissant dans le secteur de la culture. Il a donc été convenu de considérer les définitions consignées dans les référentiels comme la Convention 2005 de l'UNESCO tout en reconnaissant que les concepts peuvent revêtir un caractère dynamique. Les expériences partagées ont montré que d'un pays à l'autre les réalités sont différentes mais qu'il existe une société civile culturelle qui joue un rôle important dans les politiques et actions culturelles au triple plans national, régional et international malgré des faiblesses structurelles et conjoncturelles constatables. Les défis majeurs qui se dégagent sont en relation avec la nécessaire prise de conscience de la nature et du rôle de la société civile culturelle et le renforcement de sa capacité organisationnelle, d'autonomisation, de concertation et de fédération des ressources pour bâtir des structures nationales, régionales et internationales fortes afin d'en faire une force de propositions là où l'action publique nécessite un soutien et une alternative, là où elle montre des défaillances. Les dispositifs de la participation de la société civile à la mise en œuvre des instruments internationaux dans les contextes international, régional et national ont également été examinés avec un grand intérêt.

Les participants se sont ensuite intéressés à la participation de la société civile à l'élaboration des politiques publiques en Afrique en partant des expériences croisées du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Togo. Les communicateurs ont apporté des témoignages sur les expériences concrètes de participation de la société civile dans l'élaboration des politiques, stratégies et programmes culturels. Il ressort des débats, qu'à des degrés divers, la société civile a été activement mise à contribution dans la mesure de ses moyens. Il existe, cependant, des limites liées à la faible structuration des organisations de la société civile et à leur faible capacité à fédérer leurs efforts pour mener des actions en synergie.

Ces témoignages ont été renforcés par la présentation d'un ouvrage intitulé « **Gouverner pour et par la culture** », une publication d'une organisation de la société civile culturelle africaine et la projection d'un film documentaire sur l'expérience du Burkina Faso dans la mise en œuvre de la Convention 2005 de l'UNESCO et le rôle joué par la société civile.

Les contributions des institutions et organisations régionales à la mise en œuvre des conventions culturelles ont également été un sujet d'intérêt abordé par l'atelier. Les interventions des représentants de la CEDEAO, de l'OCPA, du SICADIA et de l'IACIU ont permis non seulement, de familiariser les participants avec ces différentes organisations et de les édifier sur les actions qu'elles mènent en vue de la promotion de la convention 2005 de

l'UNESCO et de la ratification de la Charte de la renaissance culturelle africaine. Leurs actions prioritaires menées touchent divers domaines tels que les politiques culturelles, le soutien aux activités culturelles, le renforcement des capacités, la formation, la production et la diffusion de l'information, la recherche et la publication, les initiatives visant le développement de la créativité et de l'économie culturelle, la mise en synergie des institutions culturelles africaines à travers le SICADIA, la création de centres de documentation de grande envergure à l'image de la Bibliothèque du Président Obassanjo, la prise en compte du genre, notamment les femmes dans les différents programmes, la réalisation d'une cartographie des expressions et pratiques culturelles africaines, la promotion du numérique, l'organisation d'ateliers sur la convention 2005 et sur la charte de la renaissance culturelle africaine, le soutien à l'éducation culturelle et la contribution à l'élaboration des rapports quadriennaux sur la Convention 2005.

Enfin, les échanges ont porté sur la contribution des artistes (ambassadeurs de la culture), de la société civile et des agences de coopération culturelle à la mise en œuvre des instruments et programmes culturels régionaux et internationaux. Les communicateurs ont insisté sur la nécessité pour les acteurs de la société civile de s'approprier les différents instruments normatifs internationaux comme la Convention 2005, la Charte de la renaissance culturelle africaine et les Objectifs de Développement Durable (ODD) afin de pouvoir jouer pleinement leur rôle de fer de lance du développement économique et social.

Ils ont invité la société civile à s'assumer entièrement, à se nourrir aux sources de la culture africaine et à s'abreuver à la fontaine de la sagesse des anciens, de la diversité et des savoir-faire endogènes. Dans cette action de consolidation de la société civile, une place importante doit être accordée à la participation de la diaspora. Dans cette même logique de renforcement de la société civile culturelle, les intervenants ont souhaité que la réflexion soit portée sur une nouvelle vision du type de partenariat qui doit être développé entre les Etats et les acteurs de la société civile culturelle.

Une analyse des pratiques existantes devrait être rigoureusement menée afin de se donner les moyens d'ouvrir de nouvelles perspectives. Le partenariat pouvant créer la dépendance, il est important de se donner les moyens d'anticiper les risques de dépendance et d'instrumentalisation des pratiques artistiques pour garantir l'indépendance d'action des organisations de la société civile.

Les travaux de l'atelier se sont déroulés dans de très bonnes conditions et ont été marqués par des débats cordiaux, fructueux et constructifs. Au terme des échanges, les principaux constats qui se dégagent sont les suivants :

- La société civile culturelle est une réalité vivante en Afrique. Cependant, elle se caractérise par sa faible structuration ainsi que des ressources et des capacités d'actions limitées ;
- La société civile culturelle est de plus en plus associée à la mise en œuvre de politiques et stratégies de développement de la culture en Afrique ;
- La société civile culturelle africaine a néanmoins besoin d'être renforcée dans ses assises pour devenir une réelle force de propositions et d'actions qui démultiplierait les initiatives et améliorerait les politiques et les actions des pouvoirs publics en matière de développement culturel en Afrique ;
- La convention 2005 de l'UNESCO et la charte de la renaissance culturelle africaine sont des référentiels orientant la formulation des politiques culturelles en Afrique ;
- Les deux instruments proposent des facilités de coopération et de complémentarité dans le contexte africain ;
- Leur appropriation par les acteurs de la société civile culturelle et par les pouvoirs publics reste encore insuffisante ;
- Si la Convention 2005 de l'Unesco a été ratifiée par la plupart des Etats africains, la Charte de la renaissance culturelle africaine n'a enregistré, à ce jour que 12 ratifications sur 55 pays.
- La nécessité d'une action concertée et d'une campagne accélérée pour sa ratification s'impose.

Analysant la situation au regard de ces constats, les participants à l'atelier régional ont formulé des recommandations et adopté des motions de remerciements.

Les travaux de l'atelier ont montré un fort potentiel contributif de la société civile culturelle africaine à l'appropriation, à la diffusion et à la mise en œuvre des instruments normatifs internationaux que sont la Convention 2005 et la Charte de la Renaissance culturelle africaine. Les participants à l'atelier se sont engagés à être des acteurs de premier plan dans la mise en œuvre des résolutions prises et dans la sensibilisation des Etats africains pour l'accélération de la ratification de la Charte de la renaissance culturelle

africaine ainsi que pour la mise en œuvre de la Convention 2005 de l'UNESCO et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Au terme des travaux, les participants ont adopté une déclaration dite de Niamey, une recommandation et quatre motions de remerciements

Fait à Niamey le 30 août 2017

LES PARTICIPANTS